

CONTEXTE

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT CULTUREL - MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

LECTURE PAR NATURE 9^{ème} édition – APPEL À PROJETS EAC *Sur les chemins*

Lecture par Nature est une manifestation proposée à l'ensemble des bibliothèques du territoire métropolitain. La 9^e édition est en cours de construction.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a mis la lecture publique au cœur de sa politique culturelle. À ses côtés, l'Agence régionale du Livre Provence-Alpes-Côte d'Azur coordonne la manifestation.

La bibliothèque/médiathèque est l'équipement culturel le plus répandu, ouvert à tous les publics, où s'imaginent et s'établissent de nouvelles relations avec les habitants, notamment par la participation de ces derniers à des propositions artistiques. L'objectif de *Lecture par Nature* est de mettre en réseau les médiathèques du territoire et d'expérimenter une action culturelle accueillant des formes renouvelées qui intègrent les questions du rapport à l'écrit, à la lecture, à la littérature et au livre, aux nouvelles technologies, croisant toutes les disciplines culturelles et artistiques.

Voir <https://lectureparnature.fr/>

[Parcours EAC - En classe - Lecture par Nature - Lecture par Nature](#)

9^{ème} EDITION LECTURE PAR NATURE

Le présent appel à projets concerne le volet **Éducation artistique et culturelle** (EAC) de *Lecture par Nature*.

**Les parcours EAC débuteront le 3 novembre 2025 et se dérouleront jusqu'au 14 février 2026.
La manifestation tout public se déroulera du 20 janvier au 14 février 2026**

Le parcours EAC de *Lecture par Nature* implique des établissements scolaires du territoire qui travailleront en partenariat avec des bibliothèques. Lors de l'édition précédente, 12 bibliothèques ont accompagné un parcours

Titre de la 9^e édition : **Sur les chemins**

En 2025/2026, les propositions des candidats peuvent s'inspirer des thèmes suivants :

- La marche, à pied, collective ou solitaire, la randonnée, le trek, la balade, l'arpentage.
- Le voyage d'un lieu à un autre, la mobilité, les transports, l'itinérance, la transhumance.
- Les cartes topographiques, les paysages, le relief...
- La ruralité, le bucolique, l'environnement, la faune et la flore.
- Les chemins de traverse.
- Les nuits étoilées, les rencontres et l'ailleurs.

La cuisine, la littérature, le cinéma, la danse, le théâtre, la musique, la création sonore, la peinture, la sculpture, le cirque, l'histoire, la géographie, les sciences, le sport, le jeu, ... pourront ainsi explorer ce thème.

Les enjeux

- Faire dialoguer littérature, art et pratiques culturelles.
- Susciter l'envie d'aller à la bibliothèque et en renouveler l'image.
- Renforcer le lien entre la bibliothèque et les habitants, diversifier les publics.
- Développer les relations et les partenariats entre bibliothèques et partenaires territoriaux : sociaux, éducatifs, artistiques et culturels.

Au croisement des préoccupations du ministère de la Culture et de celles de la Métropole Aix-Marseille-Provence le parcours d'Éducation artistique et culturelle intégrera différents ateliers **dans les bibliothèques** avec une restitution prévue le jeudi en fin de journée hors temps scolaire lors de la manifestation *Lecture par Nature* (3 novembre 2025 au 14 février 2026).

Les classes seront sélectionnées en partenariat avec les bibliothèques qui souhaitent participer au parcours, en lien avec la mission livre et lecture de la Métropole Aix-Marseille-Provence, la direction de la bibliothèque départementale des Bouches-du-Rhône, l'Agence régionale du Livre Provence-Alpes-Côte-d'Azur et l'Éducation nationale.

Le parcours EAC s'appuiera sur 3 piliers :

- acquisition de connaissances ;
- rencontre avec des œuvre(s) et/ou le(s) artiste(s) ;
- pratique artistique.

La proposition pour un parcours (EAC) devra :

- Être liée à la thématique *Lecture par Nature* (ci-dessus).
- Pouvoir s'adapter à l'âge des élèves (maternelle, primaire, secondaire sont concernés par le parcours).
- Tenir compte du fait que toutes les séances se déroulent dans la bibliothèque partenaire.

La proposition devra comprendre :

- Une séance présentant une proposition artistique (spectacle, jeu, projection, exposition, etc.) organisée pour les classes inscrites dans le parcours. En continuité, une action de médiation permettra de donner des clés sur les œuvres ou les artistes présentés, ouvrant ainsi des questions sur la pratique artistique. Cette séance présentera le parcours dans son intégralité et introduira les ateliers ;
- Une série de séances de pratique artistique construite et menée par l'opérateur, aboutissant à une production collective ou une production par élève. La forme que prendront les productions doit être présentée dans le dossier ;
- La présence d'un auteur (écrivain, illustrateur...) ;
- Une restitution festive regroupant plusieurs classes lors de la manifestation *Lecture par Nature* en janvier-février 2026 en présence impérative des intervenants. Des formes inventives de restitution seront jointes au dossier ainsi que le type de productions prévues.

Un atelier de philosophie sera proposé et pris en charge par l'Agence régionale du Livre en amont des séances d'atelier de pratique. Il est demandé que l'un des intervenants artistiques soit présent à cette séance.

L'opérateur EAC devra mettre en place ce parcours en partenariat avec l'Agence régionale du Livre, les référents éducatifs et la bibliothèque concernée.

Des réunions préparatoires (2 à 3) avec les équipes éducatives et les professionnels des bibliothèques sont à prévoir ainsi qu'un temps de travail de coordination, notamment en vue de l'organisation et de la mise en place de la restitution.

Des partenariats avec d'autres acteurs du territoire pourront être proposés par les bibliothèques en fonction des projets et du lien avec la thématique.

CALENDRIER

4 avril 2025 : Lancement de l'appel à projets

17 avril 2025, 11h30 : webinaire de présentation de l'appel à projets. Participation sur inscription avant le 10 avril auprès d'Amandine Tamayo, chargée de coordination *Lecture par Nature* à l'Agence régionale du Livre, amandine.tamayo@livreprovencealpescotedazur.fr

11 mai 2025, 20 h : Date butoir pour les réponses à l'appel à projets

28 mai 2025 : Annonce des opérateurs sélectionnés

10 juin 2025 : lancement du processus de construction du projet avec les différents acteurs

10 septembre 2025 : réunion EAC lecture par Nature

Mi-septembre 2025 : finalisation des calendriers des parcours EAC

Du 3 novembre 2025 jusqu'au 20 février 2026 : déroulement des parcours d'éducation artistique et culturelle

Du 20 janvier au 14 février 2025 : déroulement de la programmation artistique *Lecture par Nature* / restitution EAC (jeudis hors temps scolaire)

CONSTITUTION DU DOSSIER

Un dossier est à compléter à la fin de cette présentation.

Il se compose d'un fichier descriptif de la structure et du/des projet(s)

Un tableau Excel est proposé comme modèle de devis laissant apparaître les coûts de fonctionnement et le coût de chaque action. Celui-ci devra préciser :

- Tous les coûts afférents au projet (préparation, coordination, frais de production, frais techniques (la structure doit être totalement autonome techniquement), artistiques dont les droits d'auteur, frais de restitution, transport, catering, repas...).
- les cachets des auteurs/artistes/illustrateurs dans le respect de la charte des auteurs/artistes/illustrateurs et des conventions collectives du spectacle vivant,
- les droits d'auteurs (SACEM, SACD...) qui seront acquittés par le producteur. La demande de droits pour les œuvres doit être effectuée avant le dépôt du dossier. Il sera demandé une preuve des démarches entreprises,
- les montants HT et TTC en mentionnant le taux de la TVA, le cas échéant la mention «Non assujetti à la TVA, selon l'article 293 B du code général des impôts».

Pour information, le budget définitif alloué à chaque structure sera connu une fois le nombre de bibliothèques inscrites dans le projet confirmé et le nombre de classes, déterminé.

La candidature devra impérativement comporter :

- Le dossier dûment rempli (fichier descriptif et devis)
- Une fiche technique pour chaque proposition.
- Les documents administratifs suivants :
 - ✓ récépissé de la déclaration de l'association en Préfecture ou extrait Kbis en fonction du statut de la structure,
 - ✓ récépissé de déclaration d'entrepreneur du spectacle vivant valant licence, de plus d'un mois, si nécessaire.
 - ✓ Les justificatifs attestant des démarches entreprises concernant les droits des œuvres citées.
- Une vidéo d'une durée maximum de 3 min de présentation du projet déposé. Cette vidéo sera visionnée lors de la réunion du comité de sélection. La forme de cette vidéo est à inventer. Elle doit donner à percevoir les spécificités du projet tant dans son contenu thématique que dans le parcours proposé et mettre en lumière les ateliers prévus.

Nous conseillons d'accompagner le dossier type d'un dossier artistique. Celui-ci ne doit pas excéder 6 pages.

Le dossier complet est à retourner par courriel à : lectureparnature@ampmetropole.fr
Impérativement **avant le 11 mai 2025 20 h.**

ATTENTION :

Seuls seront présentés au comité de sélection les dossiers complets et dûment remplis.

SELECTION

Les projets déposés seront présentés lors d'un jury, composé de professionnels des bibliothèques et de la culture. La Métropole Aix-Marseille Provence opérera un choix dans ces projets.

En fonction du nombre de bibliothèques engagées dans les parcours EAC, 3 à 6 projets seront retenus.

La sélection sera établie sur la base des critères suivants :

- exigence artistique et pertinence pédagogique de la médiation ;
- liens développés avec le livre, la lecture, l'écrit, la littérature et le thème de la 9e édition de Lecture par Nature ; l'inventivité dans l'exploration des liens et de la rencontre entre les pratiques culturelles, l'art, le livre et la littérature ;
- souplesse et disponibilité des intervenants ;
- caractère original et/ou innovant des propositions pour les bibliothèques ;
- capacité des opérateurs à investir dans un processus de co-construction, de gestion, d'organisation de projet, et à en assurer la coordination administrative ;
- participation obligatoire d'un ou de plusieurs auteur(s).

Appel à projets EAC 2025 / Lecture par Nature

Sur les chemins

NOM DU PROJET :

NOM DE L'OPERATEUR :

**Préciser
niveaux et
classe ciblés**

**maternelle
primaire
secondaire**

collège

lycée

I. IDENTITE DE LA STRUCTURE

Statut juridique de la structure :

Assujettie à la TVA

Nom usuel de la structure :

Nom de la structure tel qu'il apparaît dans les statuts (si différent du nom usuel) :

Année de création de la structure :

Siège social de la structure :

Adresse

Numéro et voie

Complément

BP

Code postal

Ville

Téléphone

mobile

Courriel

Numéro siret

code APE

Responsable moral (fonction et nom)

Réfèrent projet (fonction,
nom, courriel et tél.)

Site internet

Réseaux sociaux

Présentation de la structure :
(500 signes)

II. LE PROJET

Présentation générale du projet EAC (axes culturels, artistiques et pédagogiques) :
(500 signes)

Regard singulier sur le thème
(300 signes)

1 – Séance présentant la proposition artistique (présentation, intervenants) et médiation.

Titre

Description (300 signes)

Durée :

**Forme
artistique :**

**Nombre
d'intervenants :**

**Temps consacré
à la médiation :**

Nom des artistes et auteurs intervenants impliqués et courte présentation (300 signes).

2 – Séances de pratique artistique

Titre

Description (300 signes)

Durée :

Nombre de séances :

Nombre d'intervenants :

Nom des artistes et auteurs intervenants impliqués et courte présentation (500 signes) :
(préciser s'il s'agit d'une intention ou si les intervenants ont déjà donné leur accord)

3– **Production type** (film, livre, fiche, exposition...)

4– **Restitution artistique**

Titre

Description (500 signes)

ATTENTION: Seuls seront présentés au comité de sélection les dossiers complets et dûment remplis.